

L'Eglise, maîtresse de la foi et de la liturgie

Publié le 15 février 2022 · Abbé Cyrille Perriol · 4 min de lecture



La liturgie n'est pas une question de goût personnel, nos raisons d'aimer la messe de toujours sont éminemment plus profondes.

Il existe une relation nécessaire entre le culte et la foi. La liturgie traduit le dogme en formules, en gestes. Saint Augustin affirme que la liturgie est l'expression publique de notre foi. Les fêtes liturgiques sont en quelque sorte un Credo récité en une année : la Nativité, la Passion, la sainte Trinité, l'Eucharistie... C'est par la liturgie que nous nous élevons jusqu'à Dieu et que nous professons la foi catholique. La manière dont nous prions en dit long sur notre foi. Le cardinal Journet disait : « *La liturgie et la catéchèse sont les deux mâchoires de la tenaille avec laquelle on arrache la foi* ».

Il ne suffit pas de professer sa foi de manière privée. Pour reprendre les mots du Pape Pie XII : « *La liturgie est le culte public que notre Rédempteur rend au Père comme chef de l'Église ; c'est*

aussi le culte rendu par la société des fidèles à son fondateur et, par Lui, au Père Éternel : c'est, en un mot, le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres.^[1]» La liturgie constitue une fonction vitale de toute l'Église et non seulement d'un groupe ou d'un mouvement déterminé. L'Église rend comme société le culte qu'elle doit à Dieu. En effet, l'homme n'est pas un électron libre, les mouvements existant au sein des paroisses ne sont pas non plus indépendants. Nous appartenons à l'Église et nous devons par conséquent prier et professer notre foi en tant que membre de cette société qu'est l'Église.

Par conséquent, les règles liturgiques ne peuvent dépendre que de l'autorité de l'Église. C'est elle qui est gardienne de la foi. L'Église reçoit alors la charge de veiller sur la sainteté du culte divin. Les cérémonies, les rites, les textes, les chants sont soumis à l'autorité du Saint Siège. C'est ainsi que les papes ont toujours surveillé de près les différents rites, prohibant les uns et permettant les autres. Parmi les différents dicastères de la curie romaine, il en existe un spécialement qui régit la liturgie depuis 1588 : la Sacrée Congrégation des Rites. Elle est impliquée dans la publication des livres liturgiques et le souci d'unité liturgique. D'où sa vigilance attentive qui prévient les abus et les dérives. Que nos lecteurs se rassurent, une réforme n'est légitime que dans la mesure où elle conduit au bien commun. Le pape ne peut pas faire ce qu'il veut avec la liturgie.

En outre, le prêtre qui célèbre la messe agit au nom de l'Église. C'est ainsi que l'homme s'anéantit devant les exigences liturgiques pour ne laisser apparaître que le ministre de l'Église et effacer toutes ses particularités singulières et personnelles. Parce que les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, leur discipline dépend uniquement de l'autorité hiérarchique de l'Église. C'est pourquoi il n'est permis à personne, même au prêtre, ni à un groupe quelconque, d'y ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit de son propre chef. Vous l'avez compris, la liturgie n'est pas une question de goût personnel. On ne préfère pas la messe traditionnelle uniquement par souci d'esthétisme ou parce qu'elle est plus émouvante que la nouvelle liturgie issue du concile Vatican II. Il n'y a donc pas de liberté à réclamer en matière de liturgie.

Quant à nous, nos raisons d'aimer la messe de toujours sont éminemment plus profondes. Certes, l'esthétique est un aspect important qui peut nous émouvoir mais ce qui est essentiel, c'est la foi que transmet la liturgie. Nous défendons la messe traditionnelle non parce qu'elle est plus ancienne mais parce qu'elle traduit la foi intègre. C'est en fréquentant la liturgie que notre foi connaîtra un nouvel élan. Chassons l'habitude routinière d'aller à la messe mais participons-y avec ferveur en suivant avec curiosité les cérémonies.

Source : [L'Aigle de Lyon n° 377](#)

Notes de bas de page

1. Pie XII, *Mediator Dei*

